

République Française



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 24 septembre 2020

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Michel ROSSI.

RAPPORT N° 20-B24 - RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Conformément aux dispositions relatives à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public telles que définies dans la circulaire du 8 avril 2015, et à l'avis favorable rendu par le comité technique lors de sa séance du 30 septembre 2015, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes prévoit l'engagement d'un étudiant en apprentissage CAP mécanique automobile pour les années scolaires 2020-2021. Cet étudiant sera accueilli au sein du service technique de la Compagnie de Cannes.

Un contrat d'apprentissage formalisé dans le cadre du CERFA en vigueur sera conclu entre le SDIS des Alpes-Maritimes et l'apprenti.

Les crédits sont prévus au budget des exercices 2020 et suivants (chapitre 012, article 64).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer le contrat d'apprentissage.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY